



Mission de prospection
multi-industries
Du 1er au 4 avril 2019
ALGÉRIE

Date limite d'inscription > Vendredi 1er mars 2019

Vos contacts :

Pierre-Olivier Ghintran | 03 80 60 40 33 | po.ghintran@bourgognefranchecomte.cci.fr

Anny Miconnet El Ahnaf | 03 80 60 40 82 | a.miconnet@bourgognefranchecomte.cci.fr

Opération organisée par  CCI International
Bourgogne Franche-Comté

avec le soutien de

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



MISSION de Prospection – ALGÉRIE

Du 1er au 4 avril 2019

Nous vous proposons du 1^{er} au 4 avril prochains de prospector et conforter vos marchés sur Alger et sa wilaya, et sur une Wilaya de l'est ou de l'ouest algérien (en fonction de vos secteurs).

Ce marché de proximité qu'est l'Algérie, ne doit surtout pas être négligé, bien au contraire. La technologie et le savoir-faire français sont reconnus et attendus.

Au fil de nos différentes opérations : salons, missions, forums et rencontres, les chefs d'entreprises sont unanimes : il y a un fort potentiel et de très importants besoins en équipement et coopération en Algérie.

Ce pays possède de nombreux atouts : un sous-sol riche, une importante démographie, une jeunesse formée, des entreprises privées de plus en plus nombreuses, des commandes étatiques souvent importantes.

Voici une liste non exhaustive qui vous donne un aperçu de la diversité des besoins recensés et des secteurs économiques clés soutenus par des investissements publics importants : équipement pour : mines & carrières, travaux publics, construction, infrastructure, rénovation, Oil & Gaz, formation, santé, matériel agricole, machines et moteurs en tous genre, unités de conditionnement, ferme intelligente, rénovation & maintenance, agro équipement.

Notez que les prévisions de planification du gouvernement ont été faites sur des hypothèses très basses de prix du baril, les réserves monétaires restent importantes et l'Algérie est le pays le plus préservé du Maghreb, elle est aussi ne l'oublions pas un très gros producteur de Gaz.

Enfin, il est impératif pour l'Algérie de continuer les chantiers du logement et tous ceux engagés pour la mise en valeur des territoires et du renouvellement des équipements stratégiques.

Secteurs économiques soutenus par des investissements publics importants

- > l'agriculture et l'agro-industrie
- > l'industrie, les infrastructures
- > l'énergie en général
- > la santé et les TIC
- > l'environnement
- > la formation et les services plus généralement

Vous avez les moyens de répondre à cette demande ; nous vous rappelons, et le vérifions après chaque mission ou salon : les entreprises françaises bénéficient d'une bonne image auprès des hommes d'affaires algériens pour leur savoir-faire et leur capacité à gérer des projets.

Notre mission se déroulera du 1^{er} au 4 Avril. Cette mission est régionale ; elle est ouverte à l'ensemble des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle se déroulera sur les grandes régions économiques les plus pertinentes dans chacun de vos secteurs (Alger, Est avec Bejaia, Constantine ou Sétif, Ouest avec Oran).

Un programme clé en main

CCI International Bourgogne Franche-Comté organise, avec le soutien de la Région, cette prochaine Mission qui bénéficie de l'expertise et de la logistique de CCI International Algérie.

- > Un programme sur mesure de 2,5 jours complets de rendez-vous à Alger et 2 jours programmés sur l'Est ou l'Ouest, avec des partenaires techniques et commerciaux, ciblés en fonction de votre cahier des charges
- > un accompagnement sur vos rendez-vous durant toute la durée de votre prospection
- > une logistique optimisée avec la réservation de vos billets d'avion et de votre hébergement.

Afin de rationaliser votre participation tant au niveau des coûts que du temps, nous vous recommandons de réserver par notre intermédiaire le package que nous vous proposons, selon le planning suivant :

Aller - Dimanche 31 mars 2019

Vol Air France ou Aigle Azur Paris CDG/ Alger ou Lyon/Alger

Retour - Jeudi 4 avril ou vendredi 5 avril (en fonction de votre programme)

Vol Air France ou Aigle Azur Alger/ Paris CDG ou Lyon

Un aménagement de vos vols et de votre programme est réalisable, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous adapterons avec vous la formule la plus pertinente pour votre entreprise et pour vous.



MISSION de Prospection – ALGÉRIE

Du 1er au 4 avril 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 1^{er} mars 2019** :

CCI Bourgogne Franche-Comté / Anny MICONNET – 2, Avenue de Marbotte – B.P. 87009 - 21070 DIJON CEDEX

Tel : 03 80 60 40 82 – email : a.miconnet@bourgognefranche-comte.cci.fr

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % du total TTC
par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél E-mail

Personne qui participera à la mission :

(Indiquer vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur votre passeport)

Numéro de portable

N° passeportDate d'expiration passeport :

Souhaite participer à la mission

Coût de la mission sans subvention Région : 3 365 € HT pour 5 jours ou 3 180 € HT pour 4 jours

Montant de participation avec subvention Région (*): 1 850 € HT, 2 220 € TTC pour 5 jours (TVA 20%)/pers. Et 1 750€ HT, 2 100 euros TTC pour 4 jours

Comprenant :

- ▲ Votre programme de **RV individuels sur 5 jours** (sur la base de votre cahier des charges)
- ▲ **Le programme collectif** : présentation de marché, visites de sites et rendez-vous officiels
- ▲ **Le vol A/R** Paris-Alger ou Lyon Alger, les transferts aéroport - hôtel – aéroport
- ▲ L'**assurance** rapatriement
- ▲ L'hébergement (**5 nuits** +petit-déjeuner)
- ▲ L'**assistance** et accompagnement CCI International Bourgogne Franche-Comté

(*) Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :

- Entreprise constituée sous forme juridique commerciale de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)
- Ne réalise pas une activité de négoce

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région (*si ce n'est pas le cas, nous contacter*)

Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

Le, à

Cachet et signature

ACOMPTE DE 50% du total TTC à joindre à ce bulletin d'inscription. Solde avant le 30 mars 2019.



I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (siège : 2 av. de Marbotte 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariats non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne Franche-Comté, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International
Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International Bourgogne n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.